

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

1003-Règlement concernant la démolition d'immeubles

212, rue Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées, qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **212, rue St-Laurent** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au *1003 - Règlement concernant la démolition d'immeubles*, et que le Conseil municipal étudiera cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 100, rue Charbonneau, le lundi 8 juillet à 18 h.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier à l'adresse : greffe@ville.rosemere.qc.ca.

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 8 juillet 2024 à 9h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, au numéro de téléphone suivant : 450 621-3500 poste 1238.

FAIT À ROSEMÈRE, CE 28 JUIN 2024.

Sonia Montpetit
Directrice, Service d'urbanisme